

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du 13 octobre 2016

Le 13 octobre 2016, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames STRUB FINCK Marie Christine, BRINGIA Mariette et GHANMI LINDER Saliha,

Messieurs LEY Jean Pierre, GABRIEL Sylvain, BIR Bernard, DEBORD Gérard, CLAUSER Thibaut et GALLAND Pascal.

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur CLAUSER Thibaut.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 8 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2016 ne soulevant pas d'observations les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Election d'un 3^{ème} adjoint.

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 28 mars 2014 les conseillers avaient fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la Commune.

ATTENDU que Monsieur Gasser Paul, 3^{ème} adjoint, est décédé le 30 mai 2016 les conseillers par 9 voix pour et une voix contre décident de maintenir le nombre d'adjoint à trois et procèdent à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint

Madame BRINGIA née WOHLFARTH Mariette et Monsieur GALLAND Pascal se portent candidats au poste de troisième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire: bulletins blancs :	1
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés :	9
Majorité absolue	5

Monsieur GALLAND Pascal a obtenu 2 voix,

Madame BRINGIA Mariette a obtenu 7 voix et a été proclamée 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

3° Affaires financières.

3.1. Facture réparation conduite eau sur domaine privé.

Le Maire informe les conseillers que suite à la délibération du 8 septembre 2016 il a retourné la facture établie par la société TP du Sund'go pour une intervention d'urgence relative à une rupture de canalisation d'eau potable sur le terrain privé de Mr et Mme ROBIC Thierry.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de ce dernier qui informe le conseil municipal qu'il ne paiera pas la facture en argumentant, qu'attendu que c'est le Maire qui a chargé la Ste TP du Sund'go de la réparation, il avait compris que la commune prendrait en charge les réparations. Que s'il avait été expressément informé que ces travaux seraient à sa charge il aurait entrepris cette réparation par ses propres moyens.

Les conseillers regrettent vivement la réaction de Monsieur ROBIC Thierry. Ainsi même si le maire a passé commande des travaux il l'a fait pour le compte de son épouse Mme ROBIC qui a fait appel à lui dimanche désespérée devant cette rupture de canalisation et a été soulagée qu'il s'occupe de prendre contact avec l'entreprise TP du Sund'go afin que la situation soit réglée dès le lundi matin.

Le Conseil municipal ne souhaite pas créer un précédent en payant une facture d'intervention sur le domaine privé et cela d'autant plus que le 19 mai dernier il avait clarifié cette situation par délibération.

Le Conseil municipal invite donc Monsieur et Madame ROBIC à prendre les dispositions auprès de l'entreprise TP du Sund'go afin que la facture de cette dernière soit acquittée si possible dans un délai raisonnable.

3.2. Le Maire rappelle que lors de la dernière délibération les conseiller avaient voté la décision modificative au budget de l'eau suivante :

- * Compte 022 dépenses imprévues section de fonctionnement : - 290 €
- * Compte 6811 dotation aux amortissements : + 290 €

Suite à ce vote le percepteur l'a informé que s'agissant d'amortissements (opérations d'ordre budgétaires entre sections) les prévisions doivent rester en équilibrée entre le chapitre 042 (article 6811) et le chapitre 040 (article 2815) en recettes d'investissement.

Aussi il convient également de voter la décision modificative suivante :

- * compte 28156 amortissement matériel spécifique d'exploitation : + 290 €
- * compte 2156 matériel spécifique d'exploitation : + 290 €

Sur proposition du Maire les conseillers à l'unanimité votent la décision modificative telle que proposée par le percepteur.

4° Forêt.

4.1. Approbation de l'Etat d'assiette 2018.

Le Maire rappelle que chaque année est établi annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un "état d'assiette des coupes" qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

Les conseillers municipaux approuvent la proposition faite par l'ONF.

3.2. Etat Prévisionnel des Coupes pour l'exercice 2017.

Le Maire présente l'Etat de Prévision des Coupes de bois pour l'année 2017 transmis par l'ONF.

Le volume prévisionnel est de 2 179 m³ ; la recette prévisionnelle brute de 95 850 € et la recette prévisionnelle nette de 15 903 € HT.

Il est prévu de couper 1 072 m³ de bois d'œuvre (395 m³ de feuillus et 677 m³ de résineux) et 1 107 m³ de bois d'industrie et bois de feu

A l'issue de la discussion le conseil municipal,

- **remercie** le garde forestier et les bucherons pour tout le travail effectué au long de l'année
- **constate** que le bénéfice de l'exploitation forestière « fond comme neige au soleil »
- **accepte** la répartition des coupes entre bois façonné et bois sur pied,
- **donne** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés, en application du paragraphe 2.2.1. du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF,
- **donne** également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée, en application de l'article L.144.1.1. du code forestier. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées,
- **donne** mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF,
- **s'engage** à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.
- **donne** délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communaux. L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1% des sommes recouvrées.
- Au vu des faibles recettes et considérant que les aides, ainsi que les dotations, sont en nette régression, le Conseil municipal ne souhaite pas engager de travaux de voirie pour le prochain exercice.

5° Centre village.

Suite aux réunions de travail en mairie le Maire confirme avoir passé commande des travaux suivants :

- auprès de Mr Daniel Munck, architecte, pour l'étude de faisabilité pour la construction d'un atelier communal, pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT.
- auprès des établissements Sen pour des travaux de maçonnerie sur le mur en limite de propriété : 1 853,30 € HT.

6° Examen d'une demande de certificat d'urbanisme.

Le Maire informe les conseillers que Monsieur Ostermann Claude, suite à l'avis défavorable délivré par le Préfet sur une précédente demande, a redéposé une demande de CU concernant son terrain sis section 20 parcelles 210 et 212 en argumentant que les parcelles sont desservies par la rue des étangs, qu'elles se trouvent en face de constructions neuves, qu'elles sont desservies par les réseaux, etc.

Les conseillers à l'unanimité ne s'étendent pas sur le sujet. Ils ont lors de leur réunion du 21 juillet 2016 approuvé l'analyse de la DDT qui a rendu une décision négative (CUb 068 380 16 E2004 Alpha Concept - Ostermann Claude) et ne souhaitent pas dans l'immédiat une extension dans le secteur concerné.

7° Divers et informations

Les conseillers retiennent les dates suivantes :

- ce samedi 15 octobre, après la messe de 18 h 30, bénédiction du buffet de l'orgue rénové cet été par Linder Stéphane. Les travaux ont été financés par l'association St Maurice II (5 000 €), la fabrique de l'église (2 300€) et la commune (échafaudage pour 3240 €).
- le samedi 26 novembre : vente des branches de sapins qui seront coupés le vendredi 25 dans l'après-midi.
- mise en place du sapin de Noël, sur la place du village le samedi 26 novembre.
- le dimanche 4 décembre : fête de Noël des aînés
- Monsieur Bringia Alain a émis l'idée que soit organisé, l'année prochaine, une journée citoyenne. Le Maire est chargé de s'informer des démarches nécessaires pour l'organisation d'une telle journée.

D'autres points divers sont encore abordés puis le Maire clôt la séance à 21 h 40.